

Adresse de retour

CCI du Beaujolais - Service Taxe d'apprentissage
317, boulevard Gambetta - CS 70427
69654 Villefranche-sur-Saône Cedex



L'OCTA CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunit les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres d'Agriculture et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat - Arrêté préfectoral n° 17 - 507 du 12 décembre 2017

Déclarez votre Taxe d'apprentissage 2019 avant le 1^{er} mars

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Complétez l'adresse ou modifiez-la si besoin

Prestation rapide et personnalisée :

- Assistance et traitement automatique des données
- Calcul selon la réglementation en cours
- Base de données des établissements habilités
- Paiement en ligne par CB pour déclaration internet

Personne à contacter

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif Annuel Moyen de tous vos établissements

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Effectif Annuel Moyen 2018

Nbre de contrats d'apprentissage en 2018

Nbre de contrats d'apprentissage présents au 31/12/18

Voir au dos : Etat des apprentis présents au 31/12/2018 : Quota obligatoire

UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES DE MOINS DE 250 SALAIRES

Calcul de la Taxe d'apprentissage

Déclarez en ligne <https://www.facilitaxe.com/CCIRARA>

Total Salaires Bruts 2018 Métropole et DOM : S

Si S ≤ 107 890 € ET au moins 1 contrat d'apprentissage enregistré dans l'année → montant à payer = 0

Arrondir à l'euro le plus proche

Si salaires bruts existants de vos sociétés basées en Alsace-Moselle, prendre contact avec votre conseiller Taxe. Entreprise affiliée à une caisse de congés payés : vérifiez que vos salaires bruts soient majorés de 11,5 %.

• TB Taxe d'Apprentissage Brute : S x 0,68 % = 1 Arrondir à l'euro le plus proche

• DÉDUCTION hors quota possible pour frais de stage. Joindre obligatoirement les conventions de stage. Les périodes d'observation en entreprise sont exclues des déductions possibles.

Total des déductions Limité à 3 % de la TB

Déductions pour frais de stage jours de présence «Cat. A» x 25 € =
 en milieu professionnel. jours de présence «Cat. B» x 36 € = = 2 Arrondir à l'euro le plus proche

Cat. A : CAP, Bac pro, BTS, DUT | Cat. B : Bac + 3 et plus

• DÉDUCTION DONS EN NATURE AUX ECOLES ET CFA 3 Arrondir à l'euro le plus proche

Dans la limite du barème et de l'habilitation de l'établissement, joindre obligatoirement :
1/ facture du matériel et 2/ reçu du versement et 3/ attestation intérêt pédagogique du matériel

Montant à payer 1-2-3 =

À défaut de déclaration avant le 1^{er} mars 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %. Prendre contact avec votre conseiller Taxe pour plus d'informations.

Mode de règlement (Cocher ci-dessous le mode de règlement)

Chèque à dater avant le 1^{er} mars 2019 à l'ordre de : OCTA CCIR Auvergne - Rhône-Alpes Banque

Virement Joindre copie et mentionner sur l'ordre de virement : Votre SIRET (14 caractères) / TA 2019

Cachet, Date et Signature de l'ETS ou du cabinet comptable

Nos coordonnées bancaires :
RIB : 30003 02280 00037260938 73
IBAN : FR76 3000 3022 8000 0372 6093 873
BIC-adresse SWIFT : SOGEFRPP



CCI du Beaujolais - Service Taxe d'apprentissage
Emilie LAMOUILLE
Tél. 04 50 33 72 09 - Fax 04 50 33 72 78

Rappel pièces à joindre obligatoirement si déduction : Convention de Stage Justificatifs Versements en nature

Etat des apprentis présents au 31/12/2018 : Quota obligatoire

Le service Taxe pourra vous demander la copie de vos contrats d'apprentissage en cas de complément d'information.

ATTENTION : Un contrat de professionnalisation ne bénéficie pas du Quota obligatoire.

Nom, prénom de l'apprenti	Intitulé du CFA et adresse complète du lieu de formation	Intitulé du diplôme préparé (ex : Bac Pro Services, etc.)	Dates	*
			Date début contrat Date fin contrat	
Reprendre exactement les informations mentionnées sur le contrat d'apprentissage enregistré.				
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>

IMPORTANT

Seul votre collecteur régional peut vérifier vos

contrats d'apprentissage enregistrés au 31/12

Cocher le cas échéant : * L'Entreprise finance le CFA d'accueil en lui accordant plus que le quota obligatoire. (Ce choix diminue fortement les financements des écoles).

Cocher le cas échéant : Liste en pièce jointe en cas de plus de 10 apprentis.

Reversements possibles aux établissements habilités

Cocher le cas échéant : Liste en pièce jointe en cas de plus de 4 établissements.

Réservé OCTA CCIR	Intitulé du diplôme (ex : Bac Pro Services, etc.)	Intitulé de l'établissement et adresse complète, CP et Ville	Sans indication, l'établissement bénéficiera de l'habilitation fixée par la Préfecture de région. <i>Indiquer si besoin une somme ou un pourcentage</i>

Le collecteur unique régional investit dans la formation professionnelle et l'apprentissage

En nous confiant la gestion de votre dossier de taxe d'apprentissage, nous nous engageons à contrôler la conformité de vos calculs exposés, en application des textes réglementaires en vigueur. Ces contrôles peuvent amener à des corrections qui figureront sur votre reçu libératoire. Il sera accompagné d'un état de reversement aux écoles.